

# NEW SCOTLAND YARD

## LA RECHERCHE CRIMINELLE, SON ORGANISATION ET SES MÉTHODES<sup>1</sup>

par M. Ronald Martin HOWE, M.C.

*Directeur du « Criminal Investigation Department », New Scotland Yard. Londres.*

Le crime remonte aux origines de la société humaine et, à moins que notre nature ne se transforme profondément, il durera autant qu'elle. Les causes de la criminalité sont nombreuses et leur étude embrasse un très vaste domaine auquel, je n'en doute pas, la Criminologie apporte toute son attention.

Les fonctionnaires enquêteurs ne sont ni des surhommes ni des sots, mais des hommes comme les autres, dont la tâche consiste à élucider le crime et à en livrer les auteurs à la justice. Le succès exige la réunion de quatre facteurs : du sens commun, beaucoup de travail, une formation et de l'expérience. Tout fonctionnaire de police sait que son premier devoir est de prévenir le crime, et l'on ne peut dissocier la prévention du crime de la recherche criminelle, les deux expressions étant souvent synonymes l'une de l'autre.

À l'origine de notre moderne « Criminal Investigation Department » on trouve les « Bow Street Runners » (Sergents de Police), qui constituaient un corps formé par Henry Fielding, président du tribunal de Bow Street en 1749. Il s'agissait avant tout d'enquêteurs et leur nombre fut toujours très limité. En 1782, le gouvernement constitua un corps de Police appelé « The Patrols » (les Patrouilles), placé sous l'autorité des magistrats de Bow Street. Les policiers qui en faisaient partie devaient être utilisés davantage pour prévenir le crime que pour enquêter sur celui-ci.

En 1829, lorsque fut créée la « Metropolitan Police Force » (Service de Police de la Métropole), il n'existait pas de « Criminal Investigation Department » (Direction de la Police criminelle). Les « Bow Street Patrols » avaient été incorporées dans la nouvelle Police ; tel n'avait pas été le cas des « Bow Street Runners », qui restèrent autonomes et que l'on considérait comme des spécialistes en matière de recherche criminelle.

Cette situation s'avéra peu satisfaisante. En 1837, un Comité Parlementaire souligna que ceux-ci « s'intéressaient à la recherche criminelle à titre personnel, plutôt qu'ils ne contribuaient comme policiers à lutter contre le crime, au service de la Justice ». En 1839, les « Bow Street Runners » disparurent, et Londres ne posséda plus de fonctionnaires chargés des recherches criminelles jusqu'en 1842, date à laquelle un petit service d'enquêtes criminelles, comprenant deux « Inspectors » et six « Sergeants », fut créé à Scotland Yard. En 1868, il avait un effectif total de 15 hommes. L'année suivante, un nouvel effort fut accompli pour combattre les nombreux vols avec effraction et les cambriolages qui étaient commis au cours des mois sombres de l'hiver. Des détachements d'hommes en tenue furent utilisés, en civil, pour effectuer des patrouilles dans les quartiers où ces infractions étaient les plus fréquentes. On appelait ces groupes les « Winter Patrols » (Patrouilles d'Hiver), et le nom en reste aux fonctionnaires en tenue dont le concours fut

<sup>1</sup> Article publié dans la *Revue internationale de police criminelle*, N° 5, février 1947.

utilisé jusqu'en 1941 par le C.I.D.; depuis cette époque, on leur a donné le nom d'« Aids », c'est-à-dire d'auxiliaires du Criminal Investigation Department.

De loin en loin, des efforts furent faits pour augmenter les effectifs de la police en civil, mais ils se heurtèrent toujours à une vive opposition, et ce n'est qu'en 1878, à la suite des décisions prises par une Commission chargée d'enquêter sur l'organisation de la police criminelle, que ce Service fut remanié et que le « Criminal Investigation Department », tel que nous le connaissons aujourd'hui, fut organisé.

En mars 1878, le « Criminal Investigation Department » était créé et Mr. Howard Vincent, qui devait devenir par la suite Sir Howard Vincent, membre du Parlement, en prit la direction avec le titre de « Director of Criminal Investigations » (Directeur des Recherches criminelles).

En 1884, ce poste fut supprimé et la direction dont il s'agit fut également placée sous l'autorité d'un « Assistant Commissioner » (Directeur). Le service dut surmonter une très vive opposition, mais la nécessité de sa création a été plus que justifiée par le seul critérium qui compte en définitive — les résultats obtenus.

Tout fonctionnaire qui entre dans la « Metropolitan Police » et est candidat pour le « Criminal Investigation Department », doit tout d'abord, pendant un laps de temps déterminé, assurer du service en tenue sur la voie publique. S'il peut convenir et s'il présente bien, ses qualités sont alors mises à l'épreuve: il est désigné comme « Aid to C.I.D. » (Auxiliaire du C.I.D.), et ses missions ont principalement pour objet de prévenir le crime et de procéder à l'arrestation de ceux qui en sont les auteurs.

S'il est reconnu qu'il est apte à donner satisfaction comme fonctionnaire du C.I.D.,

il passe devant une Commission chargée de sélectionner les candidats; si son nom est retenu, il est nommé « Detective Constable » (agent en civil), et fait en cette qualité un stage d'une durée d'un an. Au cours de cette période d'une année, il suit, pendant dix semaines entières, un cours de perfectionnement qui porte sur le droit criminel et les méthodes de recherches.

Le programme du cours a été, de la part des spécialistes, l'objet d'un long travail de mise au point. L'enseignement donné embrasse en conséquence de nombreux domaines et comprend des leçons détaillées qui traitent notamment des sujets suivants:

Vol; fraude; législation des Sociétés; complot; corruption; vol avec effraction et cambriolage; homicide; avortement criminel; faux, faux-monnaillage; chantage; affaires de mœurs; stupéfiants, bigamie; législation relative aux mineurs.

Des cours sont également faits par des spécialistes sur certains aspects scientifiques et médicaux de la recherche criminelle. Pendant la durée du stage et au moment où celui-ci se termine, des examens sont organisés, auxquels il est nécessaire d'obtenir 75% du total possible des points pour passer l'examen de sortie et être reçu au stage. Des cours de perfectionnement sont fréquemment organisés pour les fonctionnaires jusqu'au grade d'« Inspector », et les mêmes conditions générales sont toujours exigées. Si le C.I.D. obtient actuellement d'excellents résultats, c'est qu'il a progressivement évolué, et les pouvoirs extrêmement variés dont dispose la Police ne se trouvent pas précisés par un seul texte mais — et souvent d'une façon peu claire — par de nombreux articles de différentes ordonnances. Il apparaît ainsi qu'un policier a fort à faire pour bien connaître les multiples attributions qui lui ont, d'époque en époque, été confiées.



Sir R. M. HOWE M. C.

*Directeur du Criminal Investigation Department de Scotland Yard,  
Rapporteur Général de la Commission Internationale de Police Criminelle.*

Une connaissance approfondie du métier est indispensable car lorsqu'il prépare un dossier qui sera soumis aux avocats ou au Tribunal et quand il témoigne à l'occasion d'une affaire, le fonctionnaire qui a fait l'enquête se voit souvent dans l'obligation d'opposer ses connaissances et son habileté à celles des meilleurs juristes de Grandes-Bretagne.

L'organisation du « Criminal Investigation Department » de la Police de la Métropole apparaîtra mieux à la lueur de certaines précisions sur les différentes catégories de personnel que l'on y trouve, ainsi que sur les attributions de celui-ci.

Cette Direction est placée sous l'autorité d'un « Assistant Commissioner » (Directeur de

la Police Criminelle), poste dont je suis actuellement le titulaire. Le Directeur doit rendre compte au « Commissioner » (Directeur Général), de toutes les affaires d'ordre criminel. La coutume veut que l'on désigne pour cet emploi un avocat ayant une très grande expérience théorique et pratique du Droit criminel. On trouve en second lieu le « Commander », c'est-à-dire le Directeur-adjoint (Recherches Criminelles).

Le C.I.D. se divise alors en deux groupes: le premier s'occupe du crime et de l'enquête criminelle; le deuxième, connu sous le nom de « Special Branch » (Section spéciale), comporte notamment parmi ses attributions: la protection des membres de la famille royale et des ministres du cabinet, les atteintes à la sûreté de l'Etat, le contrôle des ports et des aérodromes, ainsi que la naturalisation des étrangers. A maints égards, la « Special Branch » intéresse le pays tout entier et non pas seulement la capitale; les fonctionnaires qui en font partie exercent en effet leur activité dans les ports et sur les aérodromes de toute la Grande-Bretagne.

Chacun de ces deux groupes est placé sous l'autorité d'un « Deputy Commander » (Sous-Directeur),

Le personnel du Service Central du Groupe « C » se trouve à New Scotland Yard et est réparti en plusieurs sections, en raison de la spécialisation de son travail. Pour plus de commodité, des numéros ont été attribués à chacune de ces sections. Sans aucun doute, la plus importante est la *Section « C-1 »*, que dirige un « Detective Superintendent » (Commissaire Divisionnaire de Police Criminelle). Elle traite les affaires criminelles les plus importantes ainsi que celles qui impliquent des recherches dans plusieurs des diverses sections, classées alphabétiquement, que comprend le « Metropolitan Police District » (Circonscription de la Police Métropolitaine);

les affaires criminelles intéressant les services gouvernementaux, les crimes importants commis en dehors du ressort de la Circonscription de la Police Métropolitaine et pour lesquels le chef des services d'une police locale a demandé son concours. Elle s'occupe également des poursuites engagées par le « Director of Public Prosecutions » (Ministère Public), dans les affaires particulièrement graves, des cas d'extradition et des criminels en fuite, des affaires criminelles internationales pour lesquelles une formation particulière ou une connaissance spéciale de certaines langues sont exigées, ainsi que des falsifications et des fraudes diverses en matière de banques. Cette liste n'épuise pas les attributions du service dont il s'agit.

Sous les ordres du « Superintendent » se trouvent huit « Chief Inspectors » (Commissaires Principaux) qui vont, sur demande, enquêter en province sur les meurtres et autres affaires criminelles graves. Le reste du personnel, qui totalise un peu plus de 100 fonctionnaires, comprend des « Inspectors » (Commissaires), des « Sergeants » (Inspecteurs) et des « Constables » (Agents). Cette section comprend également la « Flying Squad » (Brigade volante), avec son groupe de voitures rapides. Les fonctionnaires possédant une connaissance particulière des différents types de criminels sont choisis pour la Brigade Volante, et leur activité embrasse la totalité de l'agglomération londonienne. On a beaucoup écrit à tort et à travers sur la Brigade Volante, mais en fait, son travail s'accomplit de la façon la plus discrète. Elle visite également les champs de courses tant à Londres qu'en province, ces lieux étant d'une manière générale toujours fréquentés par les voleurs et les indésirables.

La *Section C2*, également placée sous l'autorité d'un « Superintendent », s'occupe de toute la correspondance relative aux affaires



Sir Harold Scott, K.C.B., K.B.E.

*Directeur général des Services de Police de la Métropole, New Scotland Yard.*

signalées et des communications d'ordre général émanant du public et des autres services, à propos d'affaires criminelles.

Ce travail absorbe normalement l'activité d'un « Chief Inspector », de deux « Inspectors », trois « Sergeants » et sept « Constables ».

Les sections dactyloscopique et photographique désignées par l'abréviation « C-3 », sont confiées à un « Superintendent ». Il s'agit d'un groupe spécialisé présentant un caractère national, qui s'occupe du classement et de l'identification des empreintes digitales ainsi que de l'examen des objets découverts sur les lieux du crime. Les fonctionnaires qui en font partie se rendent sur les lieux des crimes pour y procéder à un examen, en qualité d'experts. Ce service est chargé d'apporter,

devant les tribunaux, le témoignage des experts en matière de dactyloscopie, de prendre toutes photographies nécessaires sur les lieux des crimes, et de procéder à l'examen des documents au moyen des rayons ultraviolets et infra-rouges, en vue de déceler les falsifications, etc... Les archives contiennent environ un million de fiches dactyloscopiques. Le personnel du groupe « C-3 » comprend un « Chief Inspector », 11 « Inspectors », 32 « Sergeants » et 23 « Constables ».

Le travail de cette Section s'accroît constamment et des chiffres donneront mieux idée de son activité. Le classement dactyloscopique intéresse la totalité des Îles Britanniques; en 1945, 109.680 fiches dactyloscopiques en tout furent adressées au service pour que des

recherches y soient effectuées et, sur ce nombre, 32.026 identifications furent faites. En 1945, le nombre des jeunes délinquants identifiés, le volume du travail auquel durent faire face les différentes sections du Service Central Dactyloscopique, l'examen de nombreux objets provenant du lieu des crimes, ainsi que certaines affaires au caractère essentiellement scientifique, nécessitèrent l'exploitation des documents existants.

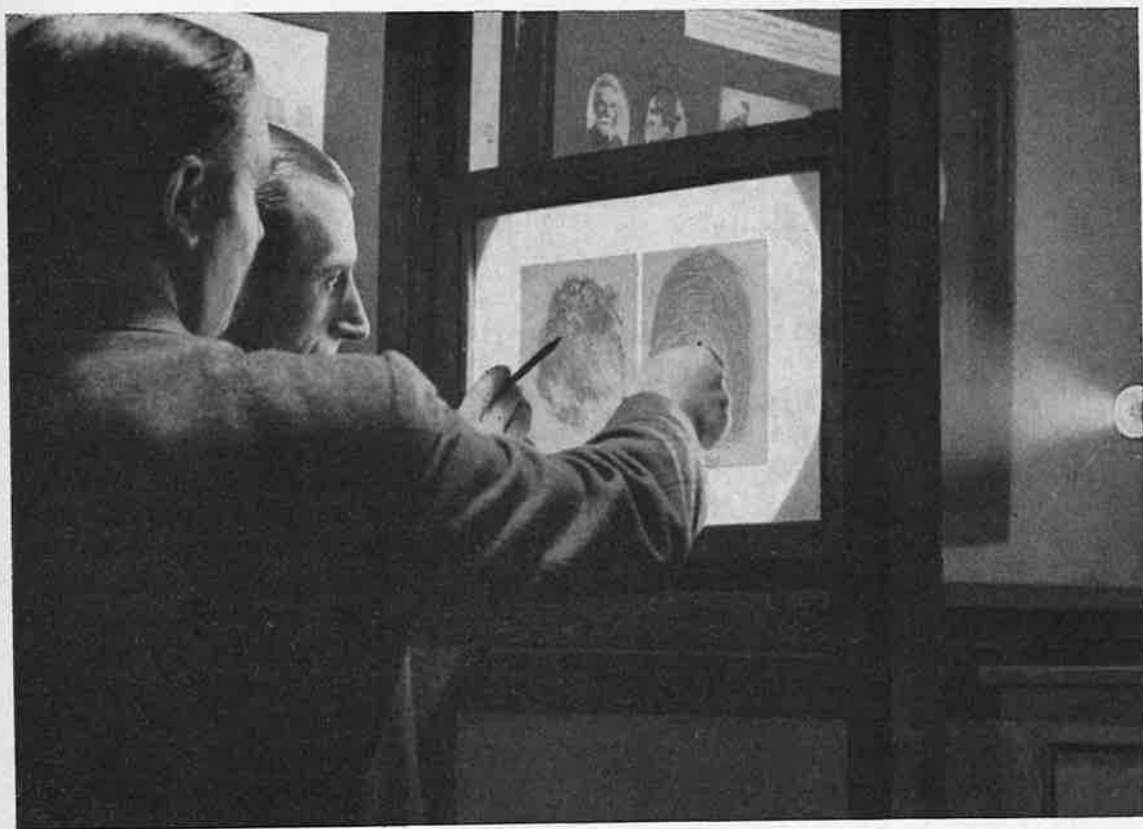
Le pourcentage des résultats positifs obtenus, à la suite de l'examen de chiffres effacés sur des métaux — 102 ayant pu être reconstitués sur un total de 114 affaires traitées — est également très élevé. Au cours de la même année, la photographie d'une empreinte digitale a été transmise avec succès à Melbourne, par radio. Le même groupe donne également aux autres services des instructions sur les méthodes utilisées en matière de dactyloscopie et de photographie, et il est intéressant de rappeler qu'il a été consulté à propos des méthodes qu'il était préférable d'employer pour relever les empreintes digitales des cadavres exhumés dans les territoires occupés.

La Section « C-4 » ou « Criminal Record Office » (Archives Criminelles) a été créée par le Titre 6 du « Prevention of Crimes Act » (Loi de 1871 destinée à prévenir les crimes) et le Directeur Général des Services de Police de la Métropole a été désigné par le Secrétaire d'Etat comme responsable des Archives Criminelles pour l'ensemble du pays, de telle sorte que tout renseignement concernant un individu quelconque condamné en Angleterre, au Pays de Galles ou en Ecosse, parvient à ce groupe. Un « Detective Superintendent » est chargé de ce service et est assisté d'un « Chief Inspector »; le personnel comprend en outre huit « Inspectors », 27 « Sergeants », et 43 « Constables ».

Un répertoire des Criminels et de leurs crimes est minutieusement tenu à jour et le

monde entier peut le consulter. Sans lui, nous ne pourrions guère espérer obtenir de résultats dans nos recherches ou améliorer nos méthodes pour prévenir le crime et lutter contre lui. Non seulement ce service tient un répertoire nominal des individus condamnés, mais toute personne dans ce cas est également fichée sous les divers noms d'emprunt qu'elle a pu utiliser; son surnom est noté, ainsi que ses caractéristiques personnelles; le détail de ses difformités quand il y en a, et un exposé très détaillé de sa façon de procéder. Parmi les nombreux fichiers qu'il possède, ce groupe en a constitué un qui fournit la description détaillée et le classement des objets volés; on trouve là un instrument particulièrement précieux qu'utilisent les différentes méthodes de recherche. Cette affirmation est illustrée par le fait que, en 1945, on a pu procéder à l'identification de 1081 objets, parmi tous ceux qu'avaient pu découvrir les services de police, et dont beaucoup avaient été trouvés sur des prisonniers arrêtés pour crime ou détenus et soupçonnés de crime.

Le « Criminal Record Office » est également chargé de la publication du journal connu sous le nom de « Police Gazette » (Bulletin de la Police), publication officielle diffusée par cette Section à tous les services de Police de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord, de l'île de Man et des Iles Anglo-Normandes. Avant la guerre, il était même envoyé à certains services du continent. Il contient des renseignements sur les individus recherchés, suspectés ou incarcérés pour crime, des indications relatives aux objets volés et aux personnes disparues, ainsi qu'aux cadavres découverts et aux étrangers en infraction aux diverses dispositions les concernant. La « Police Gazette » est accompagnée de suppléments relatifs aux criminels spécialisés, aux individus de cette catégorie sur le point d'être libérés de prison et aux nouvelles



L'identification d'une empreinte digitale laissée par un criminel sur les lieux d'un crime important : un projecteur est utilisé.

condamnations d'individus déjà classés précédemment dans cette rubrique. Sept mille exemplaires du Bulletin de la Police sont imprimés chaque jour à New Scotland Yard, à une heure telle que l'on est sûr que chaque service de police du pays en recevra un le lendemain, au premier courrier du matin. En 1945, les avis individuels publiés dans la « Gazette » s'élevaient à 11.587 et, pour beaucoup d'entre eux, la photographie de l'individu y figurait aussi.

Le service imprime encore et diffuse une publication analogue, présentant un intérêt plus local, et connue sous le nom de « Metropolitan Police Confidential Information » (Renseignements confidentiels de la Police

Métropolitaine), qui fournit également, sous des titres divers, des précisions sur les méthodes employées, et donne des renseignements sur les individus soupçonnés d'être les auteurs des crimes en question, mais n'ayant pas été identifiés comme tels.

Enfin, une dernière publication, dénommée « Pawn Lists », c'est-à-dire Listes pour les prêts sur gages, est également imprimée et contient la description d'objets de valeur volés susceptibles d'être identifiés; elle est diffusée aux prêteurs sur gages et aux bijoutiers.

La Section « C-5 » est un service administratif qui s'occupe de l'avancement, etc. ainsi que des plaintes mettant en cause des fonctionnaires du C.I.D.

La Section « C-6 » est un nouveau service désigné sous le nom de « Metropolitan and City Police Company Fraud Department », c'est-à-dire Section de la Police de la Métropole et de la Cité pour les Fraudes de Sociétés. Elle est dirigée par un « Superintendent » et son rôle consiste, comme son nom l'indique, à traiter les fraudes compliquées des Sociétés. Ce service offre une caractéristique intéressante; trois fonctionnaires de police de la Cité de Londres figurent parmi ses membres <sup>1</sup>. D'un bout à l'autre de notre pays, les « Chief Constables » (Chefs des Polices locales) peuvent demander le concours de ses experts.

Le « Metropolitan Police Forensic Science Laboratory » (Laboratoire de Police scientifique et de médecine légale de la Métropole) fait aussi partie du « Criminal Investigation Department ». Il est placé sous la direction d'un Docteur ès-sciences. Son personnel se compose de chimistes et de savants qualifiés. Il y a en Angleterre plusieurs laboratoires semblables auxquels la police fait appel, et celui qui porte leur nom est à la disposition des services de police des Comtés qui se trouvent tout autour de Londres.

Dans un grand nombre de cas, le manque de « métier » étant très fréquent lorsqu'un crime a été commis, son auteur a laissé derrière lui la trace la plus importante de son passage, je veux dire sa manière de procéder. Le « modus operandi », s'il fait l'objet d'un examen attentif et s'il est bien fiché, constitue un maillon précieux dans le développement des recherches et, en conséquence, le « Method Index » (Répertoire des méthodes employées) du Fichier criminel apporte le plus précieux concours aux enquêteurs.

La formation de ces derniers comprend un enseignement sur la manière de relever les plus petits détails et d'en consigner la déclaration, de façon à permettre à ceux qui sont chargés du Répertoire de pouvoir fournir le

maximum de renseignements à ceux qui en ont besoin.

Pour ne citer qu'un exemple, le simple terme de « Vol » fait l'objet d'un classement sous plus de 150 rubriques; et les vols par effraction, qui sont un sous-classement du précédent, sont à leur tour classés d'une centaine de manières différentes. Le classement d'une rubrique générale, telle que la fraude, implique plusieurs centaines de classements indépendants. D'une manière générale, le Fichier constitue un répertoire national des crimes et le « Who's who » (Annuaire) de leurs auteurs; c'est un instrument qui permet d'attribuer des crimes nouvellement commis à d'anciens criminels ou plusieurs crimes au même individu, et qui fournit les moyens de reconnaître avec certitude les criminels déjà connus lorsqu'ils sont à nouveau arrêtés.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la partie de l'organisation de la Section « C » qui se trouve à New Scotland Yard, mais il me faut encore traiter de l'autre partie, celle qui exécute le travail que nous appelons « Divisional », c'est-à-dire des Circonscriptions.

La Police Métropolitaine est répartie en 23 « Divisions » (circonscriptions), placées chacune sous l'autorité d'un « Superintendent » en tenue. Ces circonscriptions sont groupées en « Districts » (secteurs) au nombre de quatre. Chaque secteur est commandé par un « Commander » assisté d'un « Deputy Commander », et le travail relevant du « Criminal Investigation Department » est dirigé, dans chaque secteur, par un « Superintendent » de police criminelle. Celui-ci donne ses avis aux fonctionnaires des Circonscriptions et sert d'agent de liaison entre les Circonscriptions, les Secteurs et l'« Assistant Commissioner ».

Chaque Circonscription possède son personnel de fonctionnaires du C.I.D., sous les ordres d'un « Divisional Detective Inspector » (Commissaire de police criminelle de Circons-



cription). Ce dernier est assisté de Commissaires de Police criminelle qui sont toujours responsables de plusieurs « Police Stations » (Postes de Police), dont le personnel comprend des « Sergeants » de police criminelle et des « Constables ». Les fonctionnaires des Circonscriptions ont pour mission d'enquêter sur les crimes commis à l'intérieur de leur zone. L'effectif total actuel de l'ensemble de notre « Criminal Investigation Department » s'élève à : 11 « Superintendents », 14 « Chief Inspectors », 182 « Inspectors », 506 « Sergeants » et 505 « Constables ». Pour l'instant, nos effectifs sont très inférieurs à ce qu'ils devraient normalement être, du fait que le recrutement a été complètement suspendu pendant la guerre.

Les méthodes employées en matière de recherche criminelle sont très variées. Sur 128.954 délits tombant sous le coup de la loi et commis en 1945 sur le territoire relevant de la Police Métropolitaine, 71,664 seulement ont été considérés comme « établis après enquête ».

Dans des nombreuses affaires, en effet, il n'incombait pas à la Police de faire la démonstration de l'existence du délit; tel est le cas, par exemple, de l'infraction que l'on désigne ordinairement sous le nom de « Vol à l'étalage ».

Peut-on encore douter que le succès de la recherche dépend de la rapidité de la réception et de l'exploitation du renseignement ? Ceci est capital, et c'est pourquoi le public a été invité à utiliser le numéro bien connu « 999 », pour faire appel à la Police et lui communiquer immédiatement les indices qu'il peut avoir.

Les statistiques de 1945 donneront une idée de la participation du public à cette activité et des résultats obtenus, lorsque des mesures sont prises dès réception des renseignements ou des plaintes.

En 1945, le Service des Renseignements de New Scotland Yard a reçu 410.694 messages dont environ 13 % parvinrent par le dispositif d'urgence; les fonctionnaires auxquels furent diffusées ces indications, en général par radio, purent effectuer 4.462 arrestations. Cet aspect de la recherche est indissolublement lié avec la prévention du crime.

On habitue l'enquêteur moderne à connaître les moyens par lesquels il peut de préférence obtenir l'assistance des services susceptibles de lui apporter leur concours dans tel ou tel domaine particulier. On lui indique de quelle manière il pourra utiliser au mieux ses connaissances médicales, scientifiques ou médico-légales, pour faciliter ou renforcer sa démonstration; il est instruit des possibilités du laboratoire et peut en conséquence déterminer lui-même quelles substances et quels objets il faut de préférence confier à l'expert. Il n'ignore d'ailleurs pas, non plus, sous quelle forme et en quelle quantité le spécialiste désire les recevoir.

Le policier d'autrefois considérait le concours que peut apporter la science à la recherche criminelle avec beaucoup de scepticisme; ce préjugé ne se rencontre plus chez le policier moderne. Le développement de la recherche criminelle scientifique pourra faire perdre du terrain au témoignage oral. L'importance de la preuve réelle ne peut être sous-estimée car « les faits ne peuvent mentir », alors que les témoins le peuvent et ne s'en privent pas. Ces perfectionnements apportés à l'enquête criminelle ont beaucoup amélioré le rendement de la recherche.

Les remarques qui précèdent n'ont qu'un caractère général et je voudrais maintenant donner un aperçu des méthodes ordinaires de recherche utilisées au cours des enquêtes sur les délits qui se commettent journellement et qui exigent, de la part du fonctionnaire

local de police criminelle, une recherche intelligente. Pour ce faire, une affaire authentique a été choisie, et nous allons suivre le policier au cours de son enquête.

A la suite d'un appel demandant une aide immédiate, un fonctionnaire arrivait, au début de l'après-midi, dans une maison particulière située dans un quartier des faubourgs de Londres. La maîtresse de maison venait de rentrer chez elle après avoir fait ses courses et avait remarqué, en entrant, que les pièces du rez-de-chaussée étaient en désordre. Elle avait entendu du bruit dans une pièce de l'étage supérieur et avait alerté la police.

L'enquêteur parcourut rapidement la partie supérieure de la maison et s'aperçut que le visiteur s'était enfui en sautant d'une fenêtre de la chambre à coucher sur la pelouse qui se trouvait en-dessous, abandonnant derrière lui une veste et une casquette. Un examen hâtif du jardin révélait que le voleur avait pu s'enfuir en escaladant un mur et en gagnant un terrain contigu. L'enquête effectuée sur ces lieux — il s'agissait d'une petite fonderie — apprit qu'un homme de grande taille, entre deux âges, sans veste, qui venait précisément de franchir le mur avait traversé les locaux en courant et gagné la rue.

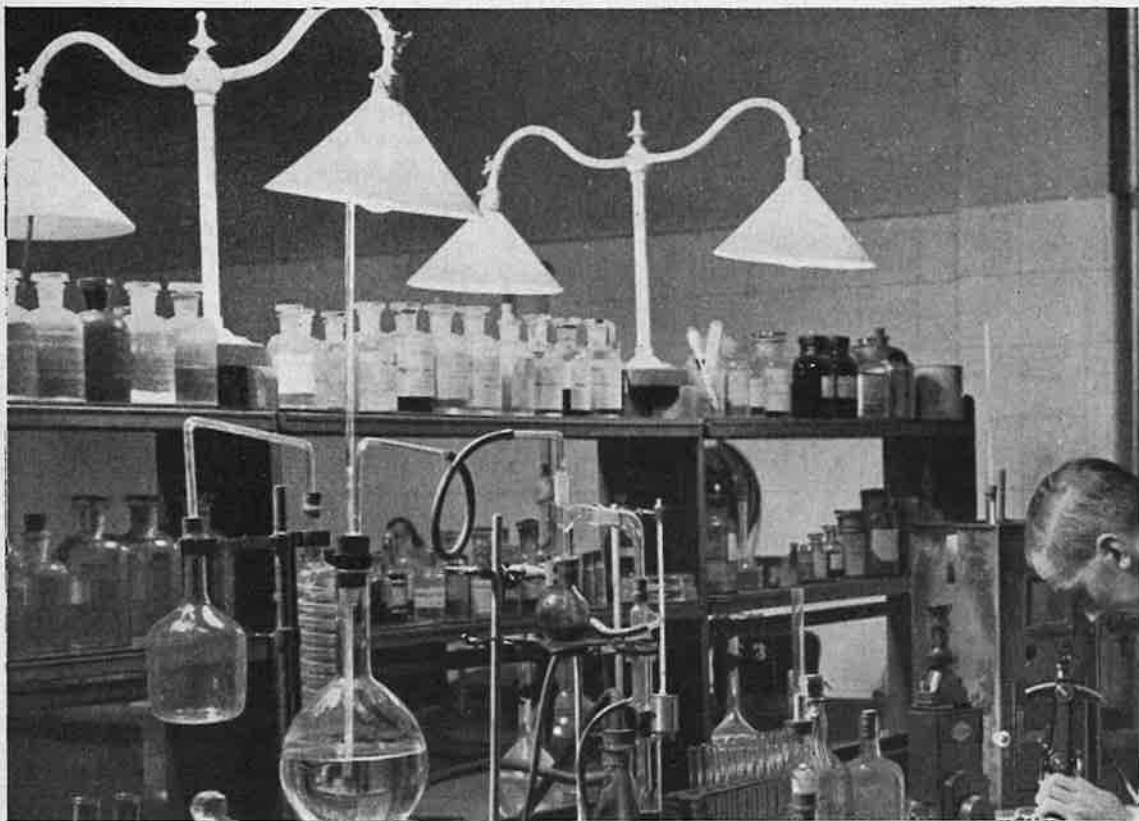
On avait ainsi les renseignements nécessaires pour pouvoir mettre en pratique une première méthode de recherche. Le policier téléphona au Service des Renseignements de Scotland Yard le signalement de l'homme que l'on avait vu s'enfuir. Ces indications, immédiatement diffusées aux patrouilles de service dans des voitures automobiles munies de la radio, attirait leur attention sur l'individu recherché. Dans ce cas particulier, les efforts des policiers furent infructueux.

Le fonctionnaire revint alors à la maison, et un certain nombre de points intéressants furent établis. On était entré en fracturant une croisée de fenêtre, derrière la maison. Un

instrument quelconque, semblable à une pince-monseigneur, avait été utilisé et on mesura avec soin, d'abord la dimension de l'extrémité en ciseau de l'instrument, dont les traces étaient apparentes dans la boiserie du châssis de la fenêtre, puis les marques laissées dans la peinture qui avait été également endommagée par l'introduction de l'outil.

Les pièces du rez-de-chaussée furent minutieusement examinées, mais aucun autre indice ne fut découvert. L'expert du service dactyloscopique, qui procéda à l'examen des pièces, trouva de nombreuses empreintes susceptibles d'être classées mais, après comparaison, on se rendit compte qu'elles provenaient toutes de personnes ayant normalement accès à la demeure. On ne pouvait espérer établir l'identité de l'individu recherché de cette manière. Dans la chambre située en haut, on pouvait voir qu'une tentative avait été faite pour ôter la partie métallique située derrière un petit coffre-fort. La garniture intérieure incombustible du coffre était à terre sur un tapis, sur lequel le voleur avait dû s'agenouiller pendant son travail. Le policier préleva des échantillons de cette garniture et du tapis. La veste abandonnée par le voleur fut examinée mais, à l'exception d'une marque de teinturier constituée par un petit ruban fixé au col, aucun indice ne permit d'établir l'identité de son propriétaire. Une casquette, qui n'appartenait pas aux habitants de la maison, fut trouvée sur le lit et la seule particularité qu'elle offrait était qu'il s'en dégageait l'odeur pénétrante d'un certain parfum pour les cheveux.

La fenêtre par laquelle le voleur avait sauté était fortement éraflée et l'on prit des échantillons de la peinture qui avait été arrachée. Des moulages de paraffine et de résine furent faits sur les empreintes de pieds laissées sur la pelouse par l'individu recherché au moment où il s'enfuit par la fenêtre. Avant de quitter



Une vue des laboratoires de Police scientifique : la section des analyses chimiques.

la maison, le policier se fit donner la description complète et détaillée d'une montre en or et d'une bague en diamant qui avaient été volées.

Les membres du personnel qui travaillaient à la petite fonderie furent à nouveau entendus et il apparut bien qu'aucun d'eux ne pouvait identifier l'homme. On comprendra dans ces conditions qu'il ne pouvait être fait aucun usage des albums contenant les photographies de voleurs connus au Fichier criminel. Cependant, il était certain que le voleur avait traversé en courant un parquet couvert de limaille de métal, et un échantillon de ces déchets fut conservé.

De nombreux autres renseignements furent recherchés comme d'habitude, mais il n'est

pas possible de les énumérer tous, car ce serait m'éloigner de mon sujet, qui est l'illustration des méthodes les plus importantes mises en pratique dans la recherche criminelle. L'enquêteur se rendit au Fichier criminel, et des descriptions détaillées des objets volés furent insérées dans les « Pawn Lists » imprimées pour les bijoutiers et les prêteurs sur gages. Puis il fit un récit circonstancié de tous les faits connus sur cette affaire à l'un de ses collègues du groupe du Fichier des Méthodes.

On a dit que « découvrir les voleurs sur le papier » était un travail extrêmement intéressant et le cas que nous étudions illustre bien cette affirmation. On sélectionna les fiches se rapportant à un bon nombre de

cambricoleurs opérant de jour. L'âge approximatif de notre suspect permit déjà d'éliminer un petit nombre de fiches. Il fut encore possible d'en enlever d'autres en se reportant à la partie du fichier concernant les cambrioleurs qui opèrent l'après-midi et sont connus pour forcer les croisées de fenêtres derrière les maisons, au moyen d'une pince-monseigneur. De plus, le signalement du cambrioleur, indiquant qu'il s'agissait d'un homme grand, entre deux âges, permit encore de rétrécir davantage le champ des recherches. La section des particularités nous récompensa de nos efforts; l'un des individus qui figuraient sur les fiches choisies dans les archives était signalé comme ayant l'habitude d'utiliser un parfum pénétrant pour ses cheveux. Le fonctionnaire enquêteur quitta le Fichier criminel, convaincu qu'il avait découvert l'identité du coupable, mais on admit volontiers qu'en dépit du chemin parcouru dans ses investigations, il n'avait aucune preuve à présenter au suspect.

Des renseignements furent publiés dans le Bulletin de la Police, attirant l'attention sur cet individu, et demandant :

- a) Des recherches spéciales chez les bijoutiers et en d'autres endroits analogues, pour découvrir les objets volés déjà décrits dans les « Pawn Lists »;
- b) De recueillir des précisions sur la marque de teinturier trouvée sur la veste.

Cette dernière demande donna un résultat et la veste fut identifiée. Elle avait été volée à quelques kilomètres de Londres, dans une maison d'habitation où l'on était entré par effraction pendant l'après-midi, un mois plus tôt. Dans cette affaire, une pince-monseigneur de mêmes dimensions avait été utilisée.

Ceci démontre bien que nous pouvons suivre les déplacements d'un criminel à travers un pays. Toutefois, dans le cas que nous considérons maintenant, la diffusion

amena l'arrestation de l'homme en moins d'une semaine. Un fonctionnaire agissant en vertu des instructions publiées dans le Bulletin de recherches appréhenda l'individu et trouva en sa possession une reconnaissance de dépôt de gage concernant une montre et une bague. Le suspect déclara qu'il avait trouvé ce papier dans la rue. Il est inutile de préciser que les objets auxquels il se rapportait furent reconnus comme étant identiques à ceux qui avaient disparu de la maison. Il fallait maintenant trouver le moyen d'établir qu'il mentait en se disant innocent, et prouver d'une façon indiscutable que c'était bien lui l'auteur du cambriolage.

L'enquêteur fouilla le logement du suspect et découvrit, cachée sous le matelas de son lit, une petite pince-monseigneur pliante, qui portait à son extrémité plusieurs traces de peinture. Il se saisit également de différents vêtements et d'une bouteille de lotion pour les cheveux; par la suite, il prit aussi le pantalon et les chaussures que portait le suspect. Ces objets, avec les échantillons de peinture provenant des lieux où le délit avait été commis, le specimen de garniture du coffre et les déchets de la fonderie furent remis pour examen au Laboratoire de Police. Un examen au spectroscope et une comparaison de la peinture trouvée sur la pince avec celle de l'échantillon prélevé dans la maison établirent que la composition de la peinture était la même. Aux genoux du pantalon du prisonnier, on trouva des fibres identiques à celles du tapis de la chambre, et l'on constata que la poussière contenue dans les plis du pantalon présentait tous les caractères du bourrage incombustible provenant du coffre-fort.

En ce qui concerne les chaussures, on trouva sur la tige de l'une d'elles de la peinture de même composition que celle que l'on avait prélevée sur le châssis de la fenêtre de la maison; sous les deux semelles, il y avait

des fragments de cuivre et de laiton identiques aux échantillons de contrôle pris dans les déchets sur le sol de l'usine; par la suite, on compara les chaussures aux traces laissées par le criminel sur la pelouse lorsqu'il sauta par la fenêtre de la chambre à coucher, et l'examen prouva qu'il y avait concordance entre les deux.

Mis en présence de ces constatations, le voleur reconnut ses méfaits et plaida coupable lorsqu'il fut jugé.

Cette affaire illustre bien: .

- a) La nécessité pour les enquêteurs d'avoir une formation approfondie et de connaître non seulement les textes, mais encore les applications pratiques que l'on en fait;
- b) Combien il importe que ces fonctionnaires sachent parfaitement ce qu'il faut faire et ce qu'il faut chercher sur les lieux du délit;
- c) Le rôle extrêmement important que joue la science dans la recherche criminelle moderne.

Chaque genre de délit, du fait de sa nature particulière, exige des méthodes de recherche différentes. Il en est un qui soulève de grandes difficultés, c'est celui de l'auteur de lettres anonymes qui, comme cela se produit souvent, n'a jamais figuré dans aucun dossier criminel et est, en fait, un individu qui a l'estime de tous. Ce genre d'affaires nécessite le plus souvent de longues périodes d'observation a) pour déterminer le suspect, et b) pour établir que le suspect est bien le coupable. Dans le passé, nous avons réussi de différentes manières; c'est ainsi, par exemple, que nous nous sommes entendus avec les autorités des P.T.T. pour que soient vendus au suspect des timbres

avec une marque particulière, ou pour qu'une boîte à lettres soit immédiatement vidée dès que l'individu suspect y a déposé du courrier. Il n'est pas rare, dans ce domaine, qu'il soit nécessaire de faire appel au concours d'un expert en écritures pour ajouter le dernier maillon à l'enchaînement des preuves. Le papier buvard, trouvé chez l'individu soupçonné, a souvent apporté des éléments utiles.

Principes et méthodes ne peuvent pas être rigides; cela dépend pour beaucoup des ressources, de l'intelligence et de la formation de chaque enquêteur. Ce dernier doit aussi, à maints égards, être en pratique un psychologue, car il est extrêmement important d'être capable de juger les individus et les situations, et d'agir avec discernement selon les circonstances. Il lui faut encore bien connaître le secteur particulier où il opère et les habitants qui s'y trouvent. Il doit connaître ses subordonnés et ses auxiliaires et entretenir des rapports avec les experts auxquels on devra faire appel en cas de besoin.

Rien n'est plus intéressant ou plus varié que l'enquête criminelle et, pour conclure, je me contenterai de citer un vieil ami français qui fut autrefois à la tête d'importants services de police en France: « La profession de policier est, de toutes, celle qui exige la plus grande activité intellectuelle et physique. Je suis sûr que si j'avais à recommencer ma vie, en sachant ce que je sais maintenant, je choisirais la même profession que celle que j'exerce encore. Et pourtant, j'ai actuellement 42 années de service et suis âgé de 64 ans. »

*(Article reproduit avec l'autorisation de l'auteur et de M. le Secrétaire général de la Commission internationale de police criminelle, Paris. Toute reproduction non autorisée interdite).*